



Communiqué de presse

Lausanne, le 18 décembre 2018

Après un accueil de migrants durant trois ans, le foyer de Gryon a fermé ses portes

Les dernières personnes logées par l'EVAM à Gryon ont quitté les lieux. Les anciens chalets de vacances transformés en foyer ont accueilli depuis le 30 décembre 2015 principalement des familles. Le nombre de requérants d'asile attribués au canton continue à se maintenir à un niveau bas. La location de ce site n'est dès lors plus utile.

Situés à la route de Villars, au lieu-dit La Lecherette, les chalets *Les Cigognes* et *L'Hêtre* ont pu héberger jusqu'à 70 personnes. Ce sont surtout des familles qui y ont été logées. Les derniers résidents sont partis le 23 novembre 2018, mettant fin à une exploitation de trois années.

Les résidents de ce foyer ont trouvé un nouveau toit dans le canton, en fonction de leur statut. Nous avons profité de l'occasion pour rapprocher les personnes en formation de leur lieu de cours.

Depuis de nombreux mois, le foyer fonctionnait en-dessous de sa capacité d'accueil. Après une année exceptionnelle en 2015, le nombre de demandes d'asile déposées en Suisse n'a cessé de diminuer. Cette baisse impacte le nombre total de personnes que l'EVAM prend en charge : 6554 en 2015 ; 6351 en 2016 ; 6018 en 2017 et une estimation de 5800 pour 2018.

Bel élan de solidarité

Les bénévoles de l'Association *Eclair* se sont largement mobilisés dès les premiers jours pour créer un bel accueil. Ils ont proposé, de manière régulière, une palette d'activités afin de créer des liens entre les requérants d'asile et les habitants de la région. *Eclair* poursuit son engagement au sein du foyer EVAM d'Arveves (Ollon).

La commune, partenaire

Gryon a proposé des travaux d'entretien et de voirie à des résidents du foyer, sous la supervision d'un employé communal. La Maison du Tourisme de Gryon a également accueilli des requérants d'asile en qualité de médiateurs. Toutes les parties concernées étaient très satisfaites de l'accomplissement de ces tâches. Grâce aux travaux d'utilité publique, les requérants d'asile ont pu montrer leur motivation à travailler et à s'engager pour la communauté qui les accueille. Mais aussi, leur désir de rester en Suisse et de s'y intégrer.

Marquer le départ

Ces éléments ont contribué à rendre la cohabitation qui aura duré trois ans, respectueuse et pacifique. Au moment de prendre congé du site, les instances et acteurs qui ont œuvrés autour de ce foyer de premier accueil étaient tous représentés.

Municipaux, directrice des écoles, enseignantes, bénévoles, étudiants des écoles internationales ont fait le déplacement aux côtés de collaborateurs de l'EVAM et d'anciens bénéficiaires. Ils ont partagé le couscous de l'intendant et des spécialités culinaires apprêtées par les derniers bénéficiaires des lieux.

Renseignements : Evi Kassimidis, chargée de communication, 079 536 53 21

<Rappel>

L'EVAM est l'établissement de droit public mandaté par le Canton de Vaud pour accueillir, selon la loi fédérale sur l'asile (LAsi) les requérants d'asile et les personnes admises à titre provisoire. L'établissement a également le mandat de délivrer l'aide d'urgence aux personnes en situation irrégulière.

Les prestations fournies par l'EVAM consistent à héberger, encadrer et assister les requérants d'asile et les personnes admises à titre provisoire. Elles découlent de la loi sur l'aide aux requérants d'asile et à certaines catégories d'étrangers (LARA).

